

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2022**

**DEL-2022-196**

L'An deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/9/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes MERMIER, PARIS.  
MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

**Avaient donné pouvoir :**

Mmes DETURCHE, TARAGON.  
M. COUTIER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mme DALL'AGLIO.  
MM. CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, PEUGNIEZ, SADDIER, STEYER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, QUESNEL,  
MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS : du SYANE

**Membres en exercice : 25**  
**Présents : 14**  
**Représentés par mandat : 3**

---

**Objet : COMMUNE D'ALBY-SUR-CHERAN - PLACE DE L'EGLISE - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ME 21082 AVEC L'ENTREPRISE PORCHERON**

**Exposé du Président,**

Par marché N° ME 21082 en date du 2 juillet 2021, le SYANE a confié à l'entreprise PORCHERON, la réalisation de travaux de construction du réseau d'éclairage public, dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église à ALBY-SUR-CHERAN, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GEOPROCESS.

Il apparaît que dans le cadre des travaux, la commune souhaite compléter l'éclairage et la mise en valeur du clocher par l'ajout de luminaires ainsi que des réglages supplémentaires.

Le montant initial du marché s'élève à 34.418,30 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 2.869,70 € HT, soit une incidence de 7,47 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 15 septembre 2022.





Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**

**Joël BAUD-GRASSET.**

**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE

